

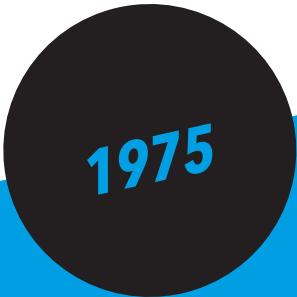


Pour un réseau partenarial de qualification des travailleurs sociaux de l'Institut du Développement Social Normandie

Nous vous invitons à partager des responsabilités,
à organiser des échanges, à coopérer à la
réalisation d'un nouveau paysage de la formation
et à construire avec l'IDS Normandie le réseau
partenarial pour la qualification des travailleurs
sociaux et des intervenants sociaux.



Historique de l'IDS Normandie



1975

Création, sur impulsion du Secrétariat d'État à l'Action sociale de : **l'Association régionale pour la Formation et le Perfectionnement des Travailleurs sociaux de Haute-Normandie** » (ARFPTSHN), dont les statuts ont été déposés à la Préfecture de Seine-Maritime le 21 mars 1975 et publiés au JO du 19 avril 1975.

Elle comprend les organismes ci-après :

- **Le Département de la Seine-Maritime**, en sa qualité de gestionnaire de l'École de Service social.

- **Le Centre régional pour l'Enfance et l'Adolescence inadaptée de Haute-Normandie** (CREAHN), en sa qualité de gestionnaire de l'institut Henri Wallon.

- **L'association Éducation et Culture**, en sa qualité de gestionnaire du Centre de Formation et de Perfectionnement des Educateurs et des Animateurs de Haute-Normandie (actuellement dénommée « Peuple et Culture Haute-Normandie »).

L'ARFPTSHN crée, en lien avec le Ministère des Affaires sociales, **l'Institut régional de Formation des Travailleurs sociaux** (IRFTS) pour accompagner le développement « **d'un travail social global** ».

1976

1986

L'institut est confirmé dans ses missions par l'arrêté d'août 1986 sur les IRTS (Direction générale de l'Action sociale).

Il se dénommera **IRTS** (Institut régional du Travail social) et élargira ses missions :

- L'animation des milieux professionnels par la formation spécialisée et le conseil.
- Les études et la recherche sociale.
- La formation initiale, supérieure et permanente des professions sociales, éducatives et médico-sociales.



1993

Pour prendre en compte le développement de ses missions internationales, le nom de l'association change pour devenir : **l'Association pour le Développement social et culturel International** (ADSCI) / Assemblée générale extraordinaire du 14 décembre 1993, publication au JO du 19 octobre 1993.

L'évolution des pratiques et les nouvelles missions, qui ont été confiées par l'État, et l'évolution internationale des activités de l'association ont conduit à l'affichage d'un nouveau nom d'usage de l'Institut : **Institut du Développement social** (IDS).



1996

L'IRTS réalise un changement stratégique de grande envergure, marqué par :

- La recherche d'interactions entre le travail social, la santé, l'insertion par les activités économiques et l'action culturelle.
- Le développement des moyens de formation par les nouvelles technologies de l'information et de la communication.
- L'inscription de ses actions auprès de chaque collectivité territoriale et dans leur espace national et international.

L'État transfère ses responsabilités financières et d'agrément des formations au Conseil régional ; celui-ci reconduit les subventions de l'ADSCI et prend en compte sa **mission « recherche »**.

L'ADSCI adapte l'institut au nouveau contexte économique et réglementaire.

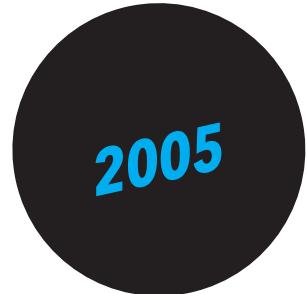
Depuis la création de l'association, le champ de la formation et celui de l'action sociale ont été profondément transformés, en particulier les traités européens qui structurent différemment les conditions de la qualification professionnelle ; y compris son modèle économique, la part de l'autofinancement doit désormais compenser les diminutions des recettes publiques.



2016

Depuis la constitution de la région Normandie, le Conseil d'administration associe l'intitulé officiel de l'institut (IRTS) au nom d'usage (IDS) et il s'intitule désormais : **IRTS-IDS Normandie**.

La réunification de la Basse et la Haute Normandie conduit la Région Normandie à envisager un seul IRTS Normandie, qui n'a pas abouti.





2020

La Région Normandie décide d'arrêter de financer le laboratoire de recherche de l'IRTS-IDS Normandie (créé en 1983), tandis que l'État stoppe le financement du Pôle Ressource Recherche de l'Intervention sociale (P2RIS) qu'il avait pourtant initié en 2006, mettant en péril la 2^{ème} mission « étude et recherche » des IRTS (arrêté 22 août 1986).

Un audit a été diligenté par la Région Normandie pour « *analyser le mode d'organisation et la gouvernance, procéder à une analyse financière de la structure sur les 4 dernières années et vérifier l'adéquation de ses moyens financiers, techniques et humains avec les activités prévues et subventionnées* ». Cet audit a confirmé la bonne gestion de l'institut, malgré le contexte concurrentiel.

2021
2022

L'ADSCI définit de nouvelles orientations à travers son plan d'action pour l'IDS Normandie.

L'IDS affiche un nouveau nom d'usage pour affirmer une conception émancipatrice de l'intervention sociale : **Institut du Développement social Normandie** (IDS Normandie).



L'Institut du Développement social Normandie est fidèle à son objet en l'adaptant au nouveau contexte et réaffirme ses principes :

- Ses missions sont d'intérêt général et contribuent à l'intégration sociale.
- Il n'a pas de but lucratif, affirme son attachement à la laïcité, à une formation professionnelle et promotionnelle et à un travail social émancipateur.
- Il défend une pédagogie « d'alternance intégrative », il appuie ses activités sur un réseau ouvert à toutes les institutions publiques et aux associations des domaines : éducatif, social, culturel et de santé publique.
- Il réalise un maillage de compétences avec des organismes qui partagent ses valeurs et ses exigences éthiques et déontologiques.



Le réseau partenarial : de quoi s'agit-il ?

Nous proposons aux sites qualifiants d'affirmer leur volonté d'agir ensemble et avec l'IDS Normandie, en se réunissant avec nous dans **un réseau partenarial pour mettre en œuvre, dynamiser et faire évoluer le processus de qualification professionnelle des travailleurs sociaux et des intervenants sociaux.**

Notre système ouvert de qualification s'appuie sur un réseau de partenaires de l'IDS Normandie.

Le réseau partenarial a pour vocation de pleinement contribuer à la qualité de la formation des professionnels du travail social et de l'intervention sociale au niveau régional :

1

En étant représenté au sein de l'association gestionnaire de l'IDS Normandie et en y prenant des responsabilités ;

2

En étant porteur, au nom du réseau, des besoins de qualification à défendre au niveau régional et national ;

3

En concrétisant son engagement partenarial dans les différentes actions valorisant la pédagogie de l'alternance intégrative coproduite par des professionnels en exercice, des formateurs, des chercheurs et des personnes concernées par l'articulation des savoirs académiques et des savoirs de l'expérience dans les formations initiales et permanentes.



Le réseau des partenaires :
participation à la vie statutaire
de l'ADSCI, pilotage
et organisation ?

À qui le réseau des partenaires est-il ouvert ?

À toutes les institutions, établissements et services du travail social et de l'intervention sociale, de statut public ou privé à but non lucratif, qui souhaitent affirmer leur intérêt pour un développement des qualifications en adéquation avec les besoins actualisés du champ social.

Comment devenir **membre du réseau des partenaires** ?

C'est au titre de partenaire de l'IDS Normandie qu'il peut participer à l'Assemblée générale et au Conseil d'administration de l'ADSCI.

Adhérer

Signer une convention d'adhésion (en annexe) au réseau partenarial de qualification des travailleurs sociaux et des intervenants sociaux est la seule condition à remplir pour qu'un organisme (par ses membres salariés ou bénévoles) participe à ce réseau avec l'IDS Normandie.

Dès qu'un organisme a adhéré, l'ensemble de ses membres salariés ou bénévoles peuvent contribuer aux travaux du réseau. Il ne peut pas y avoir d'adhésion à titre personnel.

L'organisme adhérent devra mandater son représentant à l'assemblée plénière du réseau.

Être acteur

S'impliquer dans des activités s'inscrivant dans le développement de l'alternance intégrative.

Chaque adhérent apprécie son niveau de participation selon ses intérêts et sa disponibilité.

Organisation et fonctions au sein du réseau

Les représentants du réseau des partenaires sont membres du Conseil d'Orientation et de Développement de l'ADSCI (COD).

Le COD est la représentation du réseau des partenaires au sein de l'ADSCI.

La représentation du COD aux instances statutaires de l'ADSCI est définie dans les articles VI (Assemblée générale) et IX (Conseil d'administration) des Statuts de l'ADSCI :

« ...

Article VI

Composition de l'Assemblée générale

L'Assemblée générale est composée de :

- 12 représentants (au plus) désignés par les organismes fondateurs encore en activité ;
- 12 représentants (au plus) d'organismes associés au titre de l'article II ;
- 12 membres (au plus) désignés par le « Conseil d'Orientation et de Développement de l'ADSCI », selon des modalités définies au Règlement intérieur de l'ADSCI ;
- 12 personnes qualifiées (au plus) cooptées par le Conseil d'administration sur proposition du Bureau.

....

Collège III - Délégués du Conseil d'Orientation et de Développement de l'ADSCI jusqu'à 12 membres

Le Conseil d'Orientation désigne, selon des modalités définies au Règlement intérieur annexé aux présents Statuts, 12 personnes pour siéger à l'Assemblée générale en qualité de membres de l'Association.

Ils peuvent être candidats aux fonctions d'administrateurs et au Bureau de l'ADSCI, à l'exclusion des membres salariés de l'IDS Normandie ou des personnes qui représentent un organisme déjà représenté dans un autre collège de l'association.

... »

« ...

Article IX

Le Conseil d'administration comprend au maximum 30 personnes, dont les 8 membres fondateurs membres de droit désignés par les organismes fondateurs et 22 membres élus issus des autres collèges, soit :

- 8 membres de droit désignés par le collège des Membres fondateurs ;
- 7 membres élus du collège des Organismes associés (1 par organisme associé) ;
- 8 membres élus du collège du Conseil d'Orientation et de Développement de l'ADSCI ;
- 7 membres élus du collège des Personnes physiques ou morales qualifiées.

... »

Le réseau est co-animé par le Vice-Président de l'ADSCI, en charge des relations avec les partenaires, et le Directeur général de l'IDS Normandie. Il réunit, chaque fois que nécessaire, l'ensemble des adhérents du réseau et l'anime avec le Directeur général.

Que fait le réseau ?

Le réseau des partenaires est la cheville ouvrière du Conseil d'Orientation et de Développement de l'ADSCI, conformément à l'article VI du Règlement intérieur de l'ADSCI.

« ...

Article VI

Le Conseil d'Orientation et de Développement

Conformément aux Statuts de l'ADSCI, ce Conseil a vocation à ouvrir au débat avec les acteurs du champ social et médico-social, avec ceux de l'animation et de l'intervention sociale, membres du Réseau des Partenaires, ainsi que les cadres pédagogiques ou de recherche désignés à cet effet par leur hiérarchie, sur toutes les questions d'ordre pédagogique et scientifique qui ont un lien avec les missions de l'IDS Normandie énumérées par l'arrêté de 1986 relatif aux instituts régionaux du travail social.

- Il a vocation également à désigner les 12 membres du collège « Délégués du Conseil d'Orientation et de Développement », qui siégeront dans les instances statutaires de l'ADSCI.
- Il peut se saisir des projets d'activités et du rapport d'activités de l'IDS Normandie. Ses avis sont transmis par le Vice-Président, avant la convocation de l'Assemblée générale de l'ADSCI, au Président de l'ADSCI et diffusés aux membres de l'Assemblée générale.
- La liste des membres est mise à jour chaque fois que nécessaire par le Bureau de l'ADSCI
- Le Conseil d'Orientation et de Développement se réunit au moins 1 fois par an.
- Le Vice-Président le préside, le convoque et prépare l'ordre du jour. Avec l'accord du Bureau, il peut déléguer à un autre membre du Bureau.
- Avec l'accord du Bureau, un(une) cadre dirigeant(e) peut avoir la délégation de mission du Conseil d'Orientation et de Développement.

Modalités de désignation des représentants du COD à l'Assemblée générale de l'ADSCI.

- Ne sont pas éligibles à ce titre :

- Les salariés de l'ADSCI, les représentants de l'État ou des collectivités territoriales (sauf le Département de la Seine-Maritime, en sa qualité de co-fondateur) ou les personnes représentant un organisme ayant des activités concurrentes de l'une des missions de l'IDS Normandie.

- L'élection a lieu au scrutin uninominal à deux tours.

Sont élus au premier tour, les candidats ayant obtenu le plus de voix ; toutefois, la majorité absolue est requise.

En cas de second tour, la majorité simple suffit.

En cas d'égalité des voix au second tour, celle du président du COD est prépondérante.

Les mandats prennent fin en même temps que les mandats du Conseil d'administration. De nouvelles élections seront alors organisées.

- Perd également la qualité de membre, toute personne qui ne dispose plus du mandat de l'organisme qui a motivé son adhésion à l'Association.

... »

L'assemblée plénière des partenaires du réseau

Le réseau est lui-même organisé en une assemblée plénière.

- L'assemblée plénière se réunit au minimum une fois par an sur convocation conjointe du Vice-Président de l'ADSCI et du Directeur général de l'IDS Normandie.
- Elle est composée de tous les signataires du contrat d'adhésion au réseau.
- Tous les membres salariés ou bénévoles des organismes signataires de la convention de coopération réciproque peuvent participer à l'assemblée plénière annuelle et être présentés par leurs organismes sur les différents postes de représentation ou d'animation prévus.
- Quel que soit le nombre des participants de chaque organisme à l'assemblée, l'organisme est porteur d'une seule voix dans tous les votes.

- 
- Les salariés de l'IDS Normandie, qui participent à cette assemblée plénière, ne prennent pas part au vote.
 - L'assemblée plénière désigne (vote) ses 12 représentants à l'Assemblée générale de l'ADSCI.
 - À l'assemblée plénière, le réseau formule son avis sur les choix des représentants des milieux professionnels dans les conseils techniques et pédagogique, les commissions pédagogiques et les conseils de perfectionnement qui concernent les formations initiales, supérieures et permanentes de l'IDS Normandie.
 - L'assemblée plénière se prononce sur les orientations des activités du réseau et sur les projets pour l'année à venir.
 - L'assemblée plénière nomme les animateurs des axes de travail. Elle se prononce sur les rapports d'activité des animateurs des axes de travail et des commissions et sur leurs projets.

Annexes

- 1** Contrat d'adhésion au réseau des partenaires
- 2** Fiche d'identification du partenaire
- 3** Orientations et valeurs de l'ADSCI pour l'IDS Normandie

1

Contrat d'adhésion au Réseau des partenaires de l'IDS Normandie

Contact

Mail : reseau.partenaires@idsnormandie.fr

Tél : 02 32 83 25 77

Adresse Postale :

Secrétariat du Réseau partenarial
IDS Normandie
allée de Flore - BP 118
76380 CANTELEU (ROUEN)

Entre

L'Institut du Développement social Normandie (IDS Normandie)
Allée de Flore - BP 118 - 76380 CANTELEU-ROUEN
mandaté par son gestionnaire l'Association pour le Développement social et culturel International (ADSCI) - association loi 1901-
représenté par son Directeur général,

Et

(désignation de l'organisme)

.....

.....

.....

représenté par

En référence au texte d'orientation « Pour la construction du réseau partenarial de qualification des travailleurs sociaux », l'organisme signataire et l'IDS Normandie s'engagent à œuvrer, dans leurs rôles respectifs et leurs complémentarités pour le développement d'un système ouvert de formation des travailleurs sociaux et des intervenants sociaux.

La signature de ce document donne à l'organisme désigné ci-dessus la qualité de membre du réseau des partenaires de l'IDS Normandie.

Date

Signature

L'organisme adhérent,

Date

Signature

Par délégation du Bureau de l'ADSCI
Le Directeur général de l'IDS Normandie



Contact

Mail : reseau.partenaires@idsnormandie.fr

Tél: 02 32 83 25 77

Adresse Postale :

Secrétariat du Réseau partenarial

IDS Normandie

allée de Flore - BP 118

76380 CANTELU (ROUEN)

Partenaire : organisme signataire

Nom de l'organisme

Sigle

Nom du signataire du contrat d'adhésion

.....

Fonction au sein de l'organisme

.....

Si vous disposez de documents de présentation de l'organisme, de ses établissements et services, nous vous remercions de bien vouloir les joindre à cette fiche d'identification.



Les orientations de l'ADSCI pour l'Institut du Développement social Normandie



Nos valeurs de référence

1

Affirmer les valeurs émancipatrices, éthiques, déontologiques propres au travail social et celles de la charte universelle des droits de l'homme, fondatrices des principales compétences de l'intervention sociale.

2

Respecter la laïcité, posture professionnelle garantissant aux personnes concernées par le travail social leur libre arbitre.

3

Orienter les formations professionnelles et la recherche vers l'exercice d'un travail social émancipateur.

4

Ancrer la formation dans la réflexion et l'action, en référence à la pédagogie de «l'alternance intégrative» co-produite par les professionnels en exercice, les formateurs et les chercheurs de l'IDS Normandie, les personnes concernées par l'interaction des savoirs académiques et des savoirs de l'expérience.

Nos objectifs

1

Poursuivre l'offre de formation «tout au long de la vie» pour accompagner un travail social qualifié dans les domaines de l'action sociale, éducative et médico-sociale, ainsi que de l'animation sociale et socioculturelle.

2

Optimiser toutes les voies d'accès à la qualification et à la promotion sociale pour toutes et tous et, pour tous les niveaux.

3

Répondre aux besoins de qualification de tous les métiers du travail social, de l'animation et de l'intervention sociales exercés dans les champs professionnels du social, du médico-social, de l'animation et du sanitaire ainsi que dans les trois fonctions publiques.

4

Multi-localiser l'IDS Normandie dans son espace régional, européen et international.

5

Investir l'espace de coopération articulant l'éducation, le social et le sanitaire en favorisant un partenariat avec les organismes de ces champs.

6

Accroître les capacités réflexives et d'action des acteurs du champ social par le développement de la recherche en sciences sociales dans la formation et l'animation des milieux professionnels.

Nos choix stratégiques partenariaux

1

Par la reconnaissance de l'Institut Développement Social Normandie en tant qu'école supérieure du travail social dont le défi est d'offrir des parcours de formation professionnels depuis le niveau 1 jusqu'au niveau 7.

2

Par l'adhésion de l'IDS Normandie dans l'espace de Recherche et d'Enseignement supérieur régional et national.

3

Par un rapprochement solide et équilibré avec les universités pour développer des coopérations et la mutualisation des expertises et des savoir-faire respectifs ; puis, créer des passerelles entre parcours de formation sociale et universitaire.



4

Par un renforcement de la qualification pédagogique des formateurs et la structuration de la place de la pédagogie par la recherche dans les formations.



5

Dans une perspective de transformation sociale, par le développement et la mise en valeur de l'ingénierie de l'intervention sociale dans le cadre d'un pôle de recherche et d'étude pour l'action sociale, l'animation et l'éducation populaire mobilisant les acteurs concernés sur les territoires.



6

Dans une perspective d'alternance intégrative, renforcer les liens de coopération et de co-construction pédagogique avec les milieux professionnels et les sites qualifiants par la construction d'un réseau partenarial d'engagement réciproque.



7

Renforcer nos liens de coopération et mettre en valeur notre partenariat avec les organismes, institutions et associations qui partagent nos valeurs et nos centres d'intérêt, notamment dans les champs du travail social, de l'animation, de la santé publique et de l'éducation populaire.

Notre offre de formation ouverte

1

Favoriser les passerelles entre les parcours universitaires et professionnels ainsi que les échanges pédagogiques régionaux et internationaux des étudiants et des intervenants sociaux.

2

Intégrer les formations sociales au processus LMD (Licence Master Doctorat), tout en conservant des diplômes d'État référencés par les ministères des affaires sociales et de l'éducation nationale et de la jeunesse et des sports.

3

Adopter une architecture des formations (diplômantes et/ou certifiantes) du niveau 1 au niveau 7, favorisant le décloisonnement des métiers du travail social. Renforcer la mobilité professionnelle par le développement de la formation continue et de la VAE (Validation des Acquis de l'Expérience).

4

S'appuyer sur un système d'information au centre de l'organisation pour suivre les parcours des étudiants, moderniser la programmation des activités des formateurs et des étudiants, assurer l'optimisation des ressources et de la gestion, et améliorer la qualité des procédures administratives.

5

Poursuivre le développement de la FOAD (Formation Ouverte et/ou à Distance), dont notamment l'appui numérique aux apprentissages

6

Souhaitant affirmer la place centrale de l'apprenant dans le processus de formation, favoriser l'autoformation comme moyen de développer des apprentissages autonomes et l'ouverture culturelle des étudiants (prise en compte la diversité des acquis expérientiels, professionnels et formatifs.)

<https://bit.ly/contrat-adhesion-reseau-partenaire-IDSN>



Contact

Mail : reseau.partenaires@idsnormandie.fr

Tél : 02 32 83 25 77

Adresse Postale :

Secrétariat du Réseau partenarial

IDS Normandie

allée de Flore - BP 118

76380 CANTELEU (ROUEN)